Une conférence a réuni les représentants des démembrements de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), des leaders politiques, religieux et coutumiers des cinq provinces de la région de l'Est, à Fada N'Gourma, le mercredi 22 février 2012.

Cette rencontre, organisée par le ministère de la Promotion de la femme, avec l'appui du ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité, avait pour objectif principal d'éclairer la lanterne des participants sur la loi portant fixation des quotas aux élections législatives et municipales.

Elle devrait permettre, de manière spécifique, de préparer les femmes à se positionner comme candidates aux élections de cette année, de sensibiliser la population, dans son ensemble, à l'importance de la participation de tout le monde (hommes et femmes) aux sphères de décision.

Une occasion pour les acteurs de vulgariser ladite loi auprès des citoyens. Sur la question, l'équipe venue des deux ministères, composée de deux hommes et deux femmes (pour être en conformité avec le sujet), a longuement échangé avec les participants.

Ces derniers se sont imprégnés du processus qui a abouti à l'adoption de la loi portant fixation des quotas et ses mécanismes de mise en oeuvre. Ils savent désormais que toute liste de candidatures présentée par un parti politique ou groupement de partis politiques aux élections législatives et municipales doit comporter au moins 30% de candidatures au profit de l'un et de l'autre sexe.

Ce quota ne concerne pas que les femmes ; il doit s'appliquer également aux hommes, quand ceux-ci sont très peu représentés. Pour Daniel Coulibaly, un des animateurs de la conférence, il était opportun que la loi sur le quota soit expliquée aux différents acteurs pour faciliter sa mise en oeuvre.

Selon lui, les élections (législatives et municipales) couplées qui se profilent à l'horizon,

constituent une des raisons principales qui ont conduit les autorités à initier ces conférences prévues pour se tenir dans toutes les treize régions du Burkina.

Suite à la séance des échanges entre les conférenciers et les participants, des femmes ont exprimé leur satisfaction, mais aussi leurs attentes dans la mise en oeuvre effective de cette loi.

C'est dans ce sens que la directrice régionale de la Promotion de la femme, Ouédraogo/Zida Fatimata a affirmé : « La loi portant fixation de quota genre est la bienvenue, car les femmes seront désormais mieux outillées pour affronter les élections à venir ».

Elle a précisé que les informations reçues par les participants seront partagées avec ceux qui n'ont pas pu effectuer le déplacement de Fada, pour que les femmes soient beaucoup plus représentées dans les sphères de décision.

La vice- présidente de la Coordination provinciale des femmes du Gourma, Dayamba/Thiombiano Djamila a, elle aussi, dit apprécier positivement cette loi sur le quota.

Néanmoins, elle a souhaité que les femmes ne soient pas positionnées en fin de liste, ce qui ne les favorisera pas en fin de compte. Avec l'adoption de cette loi, plus d'une femme estime « que justice sera enfin rendue » à l'autre moitié du ciel, qui représente près de 52% de la population burkinabè, mais très peu présente dans les postes électifs.

Par Daniel Zongo